

Date de dépôt : 28 avril 2021

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Emmanuel Deonna : Quelle est la politique d'aide au sport du Conseil d'Etat en temps de COVID 19 ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 26 mars 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La presse s'est fait l'écho du fait que, pour la deuxième année consécutive, les collectivités publiques genevoises ont mis en place un fonds spécial COVID-19 pour les actrices et acteurs du monde sportif genevois. Le canton de Genève, la Ville de Genève, l'Association des communes genevoises (ACG) et le Fonds cantonal du sport ont investi chacun 250 000 francs dans cette opération salutaire.

Par ailleurs, les mesures COVID ont longtemps empêché – et empêchent probablement encore – la pratique habituelle du sport pour les jeunes jusqu'à 16 ans, conformément aux directives fédérales.

Or, hormis les bienfaits neuropsychologiques du sport, la pratique d'une activité régulière et saine est importante pour le développement psychosocial des jeunes et pour le maintien d'un système immunitaire performant. De l'avis de certain.e.s expert.e.s, les mesures de facilitation de la pratique sportive prises pendant la première et la seconde vague n'étaient qu'un pis-aller. Elles ne permettaient pas vraiment un entraînement sérieux, en particulier pour les jeunes en sport d'élite et de compétition.

Au vu de ce qui précède, je remercie vivement le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il voudra bien fournir aux questions suivantes :

- *Est-il possible de connaître le nombre et la nature des demandes de soutien par les actrices et acteurs du monde sportif effectuées au Fonds cantonal d'aide au sport en raison de la COVID-19 l'an passé ? Quelle proportion de ces demandes a été approuvée ?*
- *Quelles autres mesures de soutien – en compensation de la baisse des adhésions et du sponsoring – ont été envisagées ou sont étudiées actuellement ?*
- *Les normes imposées par les autorités par la pratique sportive – plans de protection, gestion des flux sans contact entre groupes, groupes de 5 maximum par installation sportive – ont-elles été relâchées ou le seront-elles à l'avenir ? Ces normes diffèrent-elles en fonction des groupes d'âges et de niveaux de pratique sportive ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

- 1) *Est-il possible de connaître le nombre et la nature des demandes de soutien par les actrices et acteurs du monde sportif effectuées au Fonds cantonal d'aide au sport en raison de la COVID-19 l'an passé ? Quelle proportion de ces demandes a été approuvée ?*

En mars 2020, le canton de Genève s'est associé à la Ville de Genève, à l'Association des communes genevoises et au Fonds cantonal de l'aide au sport pour aider les associations sportives touchées par la situation sanitaire. Afin de créer un guichet unique électronique, le groupe de travail composé des 4 entités a décidé d'utiliser le logiciel du Fonds cantonal de l'aide au sport pour recevoir les demandes d'aide.

La participation de chaque entité s'est montée à 250 000 francs, soit un montant total de 1 million de francs. 103 demandes ont été réceptionnées par le guichet unique et, après une analyse des comptes, 58 ont été acceptées (57%) pour un montant total de 860 000 francs. Les montants finaux ont été versés en octobre 2020.

La majorité des associations annoncent une baisse de revenus.

2) *Quelles autres mesures de soutien – en compensation de la baisse des adhésions et du sponsoring – ont été envisagées ou sont étudiées actuellement ?*

En mars 2021, les 4 entités ont décidé de maintenir leur soutien aux associations touchées par la situation sanitaire pour un nouveau montant de 1 million de francs selon la même répartition qu'en 2020 (250 000 francs par entité). Le guichet est à ce jour ouvert, avec une distribution aux associations en 2 phases : la première dès le mois de juin 2021 et la deuxième au mois de novembre 2021.

Ce dispositif est complémentaire aux mesures déjà existantes dans le domaine du sport (plan de stabilisation de l'Office fédéral du sport, Jeunesse et sport, subventions ordinaires maintenues) ainsi qu'aux mesures économiques (ex : RHT).

3) *Les normes imposées par les autorités par la pratique sportive – plans de protection, gestion des flux sans contact entre groupes, groupes de 5 maximum par installation sportive – ont-elles été relâchées ou le seront-elles à l'avenir ? Ces normes diffèrent-elles en fonction des groupes d'âges et de niveaux de pratique sportive ?*

Le 16 avril 2021, le Conseil d'Etat a pris de nouvelles mesures suite aux annonces du Conseil fédéral du 14 avril 2021 visant à alléger les restrictions dans le domaine du sport. Les mesures sont évolutives en fonction de la situation sanitaire du canton.

Les personnes de moins de 20 ans peuvent effectuer des activités sportives sans restriction en plein air ou dans un centre sportif (extérieur et intérieur). Le port du masque n'est pas obligatoire mais les compétitions doivent se dérouler à huis clos.

Pour les personnes de plus de 20 ans, les activités sportives individuelles sont autorisées, à l'exception des compétitions, en plein air ou dans un centre sportif (extérieur et intérieur). En plein air, le port du masque est obligatoire si la distance de 1,5 m ne peut pas être respectée. A l'intérieur, la surface minimum doit être en tout temps de 25 m² par personne pour les activités en mouvement ou de 15 m² par personne pour les activités statiques pour autoriser les intéressés à ne pas porter le masque.

Pour les athlètes d'élite, les entraînements et compétitions sont autorisés pour autant qu'ils/elles détiennent un passeport de performance national ou régional de Swiss Olympic. C'est également le cas pour des équipes appartenant à une ligue professionnelle ou semi-professionnelle ou à une ligue espoir.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

La présidente :
Anne EMERY-TORRACINTA